

INFORMATIONS COMMUNALES

Numéro 10

Belloy sur Somme

Décembre 2010

FERMETURE DU SECRETARIAT

Le secrétariat de mairie sera fermé le vendredi 24 décembre
le lundi 27 et mardi 28 décembre.

NOEL DES ENFANTS – SPECTACLE



Les enfants de la commune de 3 à 12 ans sont invités
pour assister au spectacle de
« DIS, C'EST QUAND NOEL ? »

Mardi 21 décembre, à la salle des fêtes à 15 heures 00

Merci d'être ponctuel ; début du spectacle à 15 heures 30

Pour les p'tits bouts de moins de 3 ans, ils seront attendus à la salle des fêtes à partir de 16 heures 30 pour recevoir leur cadeau et partager le goûter.

CEREMONIE DES VŒUX

Le Maire et les Conseillers Municipaux, invitent tous les habitants de Belloy à la cérémonie des vœux le

Samedi 8 janvier, à 11 heures 30, à la salle des fêtes

ECOLE COMMUNALE – INSCRIPTION POUR LA RENTREE DE 2011

C'est dès à présent que vous devez inscrire votre enfant s'il a deux ans avant la fin de cette année 2010. Il sera admis en classe maternelle, avec l'accord de la directrice, à ses deux ans révolus. Il convient pour cela de vous présenter en mairie avec le livret de famille.

L'équipe enseignante de l'école réalise un dépliant de présentation.

Il est rappelé qu'une garderie est ouverte dès 7 heures 15 avant la classe et jusqu'à 18 heures 30 le soir.

Par ailleurs un service de restauration est assuré tous les midis les jours de classe.

Non seulement nous voulons que vive notre école mais encore avec l'équipe enseignante et les parents d'élèves nous créons les meilleures conditions pour accueillir vos enfants et leur permettre de réussir leur scolarité.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Si vous souhaitez vous inscrire sur les listes électorales, les imprimés d'inscription sont disponibles en mairie.

Dernier délai le 31 décembre 2010 pour pouvoir voter dès 2011.

Les jeunes qui fêteront leur 18 ans avant le 28 février et qui se sont faits recenser à 16 ans sont inscrits d'office (données fournies par l'INSEE). Toutefois vous êtes invités à vous assurer de l'inscription.



LES POMPES DU SURPRESSEUR DU CHATEAU D'EAU

L'entreprise réalise des travaux complexes pour changer les pompes du surpresseur du château d'eau. Ces travaux sont nécessaires pour garantir une alimentation à toute la population dans les meilleures conditions de prix et de qualité d'eau. Cela est rendu possible grâce à la gestion en régie par la commune de ce service essentiel à la population. Une gêne qui ne doit pas être sous estimée affecte certaines habitations implantées en haut de la commune. L'entreprise s'engage à terminer les travaux dans la semaine du 13 au 18 décembre.

Je vous remercie de votre compréhension.

ETANG «LES GRISES» A LOUER

L'étang « les Grises » d'une superficie d'environ 1 ha est à louer.
Pour tout renseignement, contacter la mairie.

OPERATION BRIOCHES « papillons blancs »

La somme collectée nette s'élève à 867€.
Un grand merci à tous ceux qui ont participé à cette action.

DON DU SANG

Vendredi 17 décembre de 14 h 30 à 18 h 30 à la salle des fêtes de Picquigny

RECENSEMENT DE LA POPULATION

A partir du jeudi 20 janvier et jusqu'au samedi 19 février 2011, aura lieu le recensement de la population de la commune.

Deux agents recenseurs, Messieurs Michel REGNIER et Yves SANNIER, recrutés et encadrés par la commune prendront contact avec vous afin de vous remettre une feuille de logement et un bulletin individuel pour chaque personne.

Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.

DEPOT DE GRAVATS

Nous rappelons que les dépôts de gravats, verre, pneus fibro, table à repasser etc...sont strictement interdits sur l'ensemble du territoire de la commune et en particulier près du terrain de football ou des containers à verre. Ces déchets doivent être déposés en déchetterie.

FEU DANS LE MARAIS

Il est rappelé que seuls les habitants de la commune sont autorisés à déposer des branchages à l'endroit prévu dans le marais, près du terrain de football à l'exclusion d'autres déchets. Il est interdit de mettre soi-même le feu à ces branchages.

Nous vous souhaitons de bonne fêtes de fin d'année

